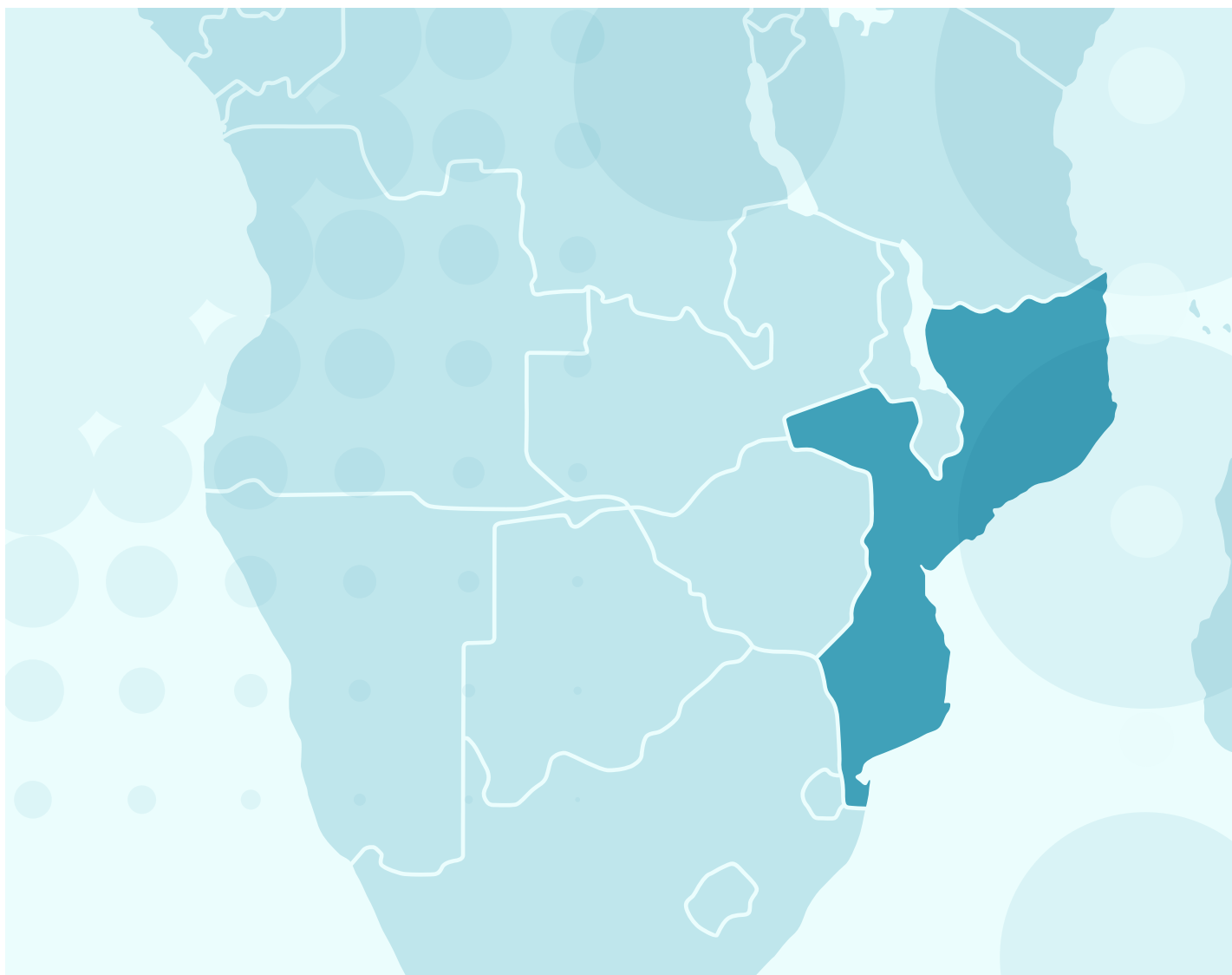


Contrôle rapide

Mise en œuvre du processus de révision des subventions du CS7 pour le Mozambique

GF-OIG-26-012
31 juillet 2026
Genève, Suisse



Qu'est-ce que le Bureau de l'Inspecteur général ?

Le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) protège les actifs, les investissements, la réputation et la pérennité du Fonds mondial en veillant à ce qu'il prenne les bonnes mesures pour accélérer la fin des épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme. Grâce à des audits, des enquêtes et des travaux consultatifs, le BIG promeut les bonnes pratiques, améliore la gestion des risques et rend compte des abus en toute exhaustivité et transparence.

Le BIG est une unité indépendante du Fonds mondial, qui en fait néanmoins partie intégrante. Il rend compte au Conseil d'administration par l'intermédiaire de son Comité de l'Audit et des Finances, et sert les intérêts de toutes les parties prenantes du Fonds mondial.

Courriel :

hotline@theglobalfund.org

Formulaire en ligne :

disponible en anglais, espagnol, français et russe

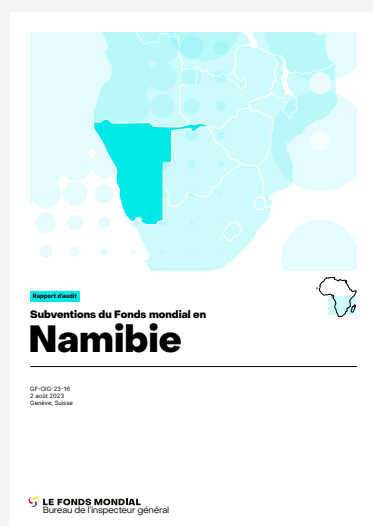


Table des matières

Qu'est-ce qu'un contrôle rapide du BIG ?	4
1. Synthèse	5
2. Contexte du pays, évolution du financement de la santé et conséquences sur les programmes	8
2.1 Le Mozambique et les trois maladies	8
2.2 Effets des changements du paysage du financement de la santé	10
2.3 Description détaillée du processus adapté de révision des subventions du CS7	14
3. Évaluation détaillée	15
3.1 Communication de l'allocation révisée à l'ICN et aux bénéficiaires principaux	15
3.2 Détermination d'une approche de révision des subventions	16
3.3 Implication auprès de l'ICN et des parties prenantes communautaires	18
3.4 Processus du Secrétariat pour l'examen et l'approbation de la révision des subventions	20
3.5 Lettre de mise en œuvre pour la finalisation de la révision des subventions	22
Annexe 1 : Notations et méthodologie du contrôle rapide	25

Qu'est-ce qu'un contrôle rapide du BIG ?

Un contrôle rapide du BIG est un contrôle ciblé qui fournit une assurance limitée, opportune et fondée sur les risques concernant un sujet ou un processus pendant sa conception et sa mise en œuvre. Ce type de contrôle est particulièrement adapté 1) aux situations où des décisions importantes doivent être prises rapidement sur la base d'informations souvent incomplètes, 2) aux situations où des processus critiques n'existent pas encore mais sont nécessaires de toute urgence, ou 3) aux crises organisationnelles et aux scénarios d'urgence.

L'objectif principal est de fournir une assurance dans un environnement en rapide évolution, de faciliter une identification et une résolution rapides des problèmes liés à la gouvernance, aux risques et aux contrôles, et de soutenir l'élaboration d'un processus approprié et adapté aux objectifs. Le contrôle vise à fournir au Conseil d'administration l'assurance que les processus ont été conçus et mis en œuvre de manière appropriée, en tenant compte de l'évolution du contexte opérationnel.

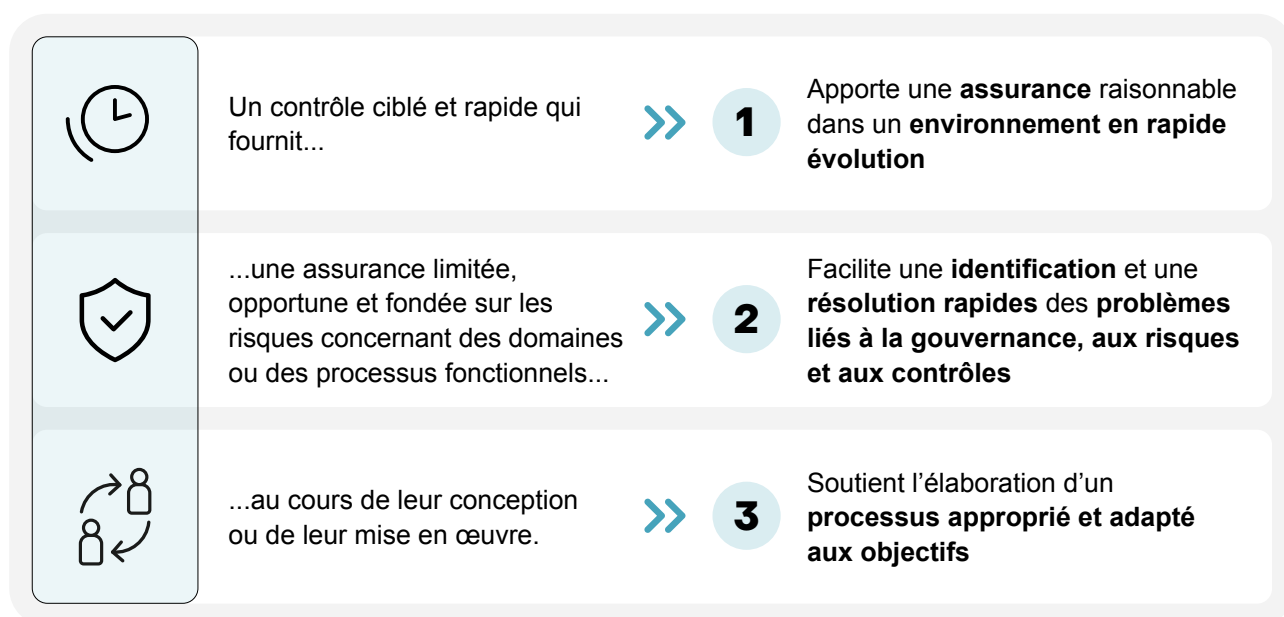
Étant donné que le contexte comprend des circonstances exceptionnelles et que les données fiables ou disponibles sont limitées, le degré d'assurance fourni par le BIG dans le cadre de ces contrôles est inférieur à celui de ses audits standard.

Le BIG prend diverses mesures pour atténuer deux risques inhérents à ce type de contrôles :

- (i) Risques relatifs à la qualité, en raison de la nécessité de fournir une assurance dans un délai court.
- (ii) Risque relatif à l'indépendance, car des retours d'information provisoires et itératifs sont fournis à la direction au fur et à mesure de l'élaboration du processus.

Le BIG a sollicité l'avis d'experts du secteur afin de s'assurer que l'approche est conforme aux normes d'audit interne. Des contrôles de la qualité ont été intégrés afin de fournir une assurance quant à la qualité de la supervision et des données d'audit.

Le Secrétariat du Fonds mondial est responsable du processus. Le BIG fournit des informations à la direction afin de faciliter la prise de décision, mais ne prend pas de décisions exécutives.



1. Synthèse

Contexte	Le paysage du financement des programmes de santé mondiale a rapidement évolué depuis le début de l'année 2025. En réponse à l'incertitude entourant le financement externe, des ajustements exceptionnels se sont révélés nécessaires à mi-parcours, ainsi que la mise en place de mesures progressives. Ces dernières comprenaient la réduction des enveloppes de financement allouées aux pays au titre du cycle de subvention 7 (CS7) et la redéfinition des priorités des programmes à l'aide d'un processus simplifié de révision des subventions. Un processus en plusieurs étapes a ensuite été lancé afin que les parties prenantes des pays et le Secrétariat du Fonds mondial redéfinissent les priorités et révisent les subventions du CS7 en vue de s'adapter à la réduction des enveloppes de financement des pays.	
Portée	Le présent contrôle rapide a cherché à déterminer si le processus de révision des subventions du CS7 avait été mis en œuvre dans le respect des orientations du Fonds mondial. À cette fin, le BIG a étudié dans quelle mesure les changements du paysage du financement de la santé avaient affecté la mise en œuvre des programmes nationaux. Pour ce faire, le BIG s'est basé sur des évaluations menées par des programmes nationaux et par d'autres partenaires du secteur de la santé, afin de rendre compte des perturbations avérées et potentielles. Ces évaluations ont fait l'objet de procédures à fiabilité limitée. Le BIG ne s'est pas prononcé sur la conception du processus de révision des subventions du CS7 à mi-parcours, car il avait déjà formulé des recommandations rapides à ce sujet au cours de son développement. Le BIG n'a pas non plus émis d'avis sur l'impact du processus de révision des subventions ou sur l'efficacité des ajustements au niveau des pays ou des partenaires, au vu du manque de recul depuis la mise en œuvre.	
Questions et observations du contrôle	Questions du contrôle	Observations
	<i>La communication du Secrétariat du Fonds mondial à l'instance de coordination nationale (ICN) et aux récipiendaires principaux concernant les allocations révisées était-elle exacte ?</i>	Les subventions du Mozambique au titre du CS7 ont fait l'objet d'une réduction de 92 millions de dollars US (soit une baisse de 12 %) à la suite du processus de redéfinition des priorités. Les informations communiquées par le Secrétariat du Fonds mondial à l'ICN et aux récipiendaires principaux concernant les allocations révisées étaient exactes. Aucune incohérence n'a été relevée dans la communication du Secrétariat du Fonds mondial adressée à l'ICN et aux récipiendaires principaux. La communication a été adressée en temps utile, dans le respect des échéances fixées par les <i>Orientations relatives à la redéfinition des priorités et à la révision à mi-parcours du CS7</i>.

Questions et observations du contrôle	Questions du contrôle	Observations
	<i>L'approche de révision des subventions (pour les révisions du budget ou de la portée programmatique) a-t-elle été classée de manière appropriée et approuvée conformément aux politiques et aux orientations du Fonds mondial ?</i>	L'approche de révision des subventions adoptée dans le cadre de la redéfinition des priorités du CS7 pour le Mozambique a été classée « Révision du budget significative ». En conséquence, le processus de révision s'est fondé sur les orientations énoncées dans la note de politique opérationnelle sur les subventions révisées¹. Le BIG a confirmé que l'équipe de pays du Mozambique a respecté le processus requis, mené les consultations nécessaires – à quelques exceptions près – et classé de manière appropriée la révision en tant que révision du budget significative.
	<i>L'implication du Secrétariat du Fonds mondial et son soutien à l'ICN et aux parties prenantes communautaires tout au long du processus de redéfinition des priorités et de révision des subventions ont-ils été suffisants et efficaces ?</i>	Le Secrétariat du Fonds mondial s'est impliqué et a fourni un soutien de manière suffisante et appropriée à l'ICN et aux parties prenantes communautaires au cours du processus de redéfinition des priorités et de révision des subventions. Le Secrétariat a apporté des orientations claires et bien définies tout au long du processus de redéfinition des priorités. Il a également encouragé la participation communautaire à travers l'assistance technique fournie au titre de l'initiative stratégique de participation communautaire.
	<i>Les processus du Secrétariat du Fonds mondial étaient-ils conçus de manière à garantir un examen et une approbation cohérents, transparents et rapides des révisions des subventions ?</i>	Le processus du Secrétariat pour les révisions était conçu de manière structurée et transparente, conformément à la décision de désallocation. Les lettres de notification confirmant les montants réduits du financement étaient exactes et ont été délivrées rapidement. L'équipe de pays a mené un examen de la redéfinition des priorités conformément aux orientations et a consulté les parties prenantes pertinentes, tant au sein du Secrétariat qu'auprès du pays. Les révisions ont été classées correctement, en accord avec les directives relatives à la redéfinition des priorités du CS7, et formellement approuvées par la direction du Département Fort impact – Afrique 2, ce qui témoigne de l'exécution cohérente et en temps opportun des procédures.

1 [Manuel des politiques opérationnelles du Fonds mondial](#) – consulté en mai 2026

Questions et observations du contrôle	Questions du contrôle	Observations
	<i>Les informations fournies dans la lettre de mise en œuvre en vue de finaliser le processus de révision des subventions étaient-elles exactes et ont-elles été approuvées de manière appropriée ?</i>	Toutes les révisions étant des révisions du budget, aucune lettre de mise en œuvre n'était requise pour les subventions. Cependant, des lettres de mise en œuvre ont été émises pour trois subventions ayant bénéficié d'un financement supplémentaire provenant du Fonds d'investissement catalytique au titre de l'initiative Climat et Santé (allocation de 8 millions de dollars US), en vue de réduire les risques sur la santé liés au climat. Toutes les lettres de mise en œuvre étaient exactes et approuvées de manière appropriée.
Notation du BIG	Aucun problème majeur n'a été relevé.	

2. Contexte du pays, évolution du financement de la santé et conséquences sur les programmes

2.1 Le Mozambique et les trois maladies

Contexte du pays



34,6 millions

Population (2024)



656,8 \$ US

PIB par habitant (2024)



2,25 %

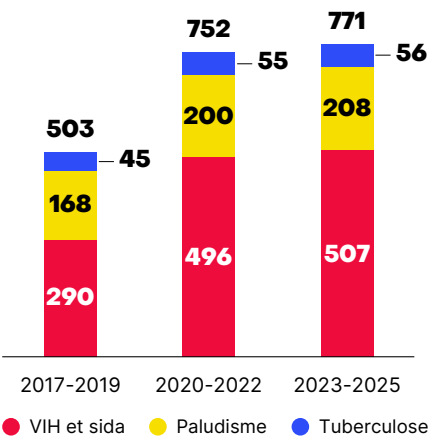
Dépenses publiques générales de santé nationales (% du PIB) (2022)

- ✓ Portefeuille à fort impact
- Politique de sauvegarde supplémentaire
- Contexte d'intervention difficile

Allocation et subventions du Fonds mondial

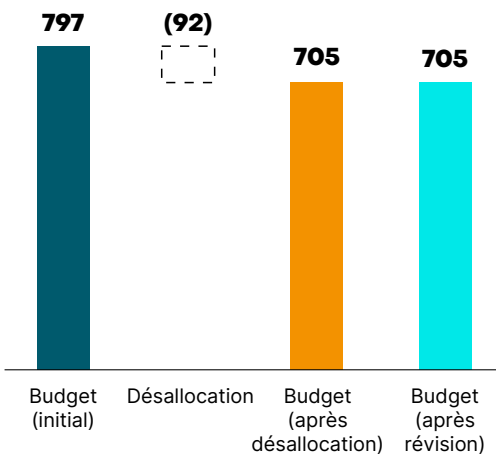
2,73 milliards de dollars US

Décaissements du Fonds mondial depuis 2003



771 millions de dollars US

Allocation du Fonds mondial (2023-2025)



789 millions de dollars US

Répartition du budget après révision (2024-2026)

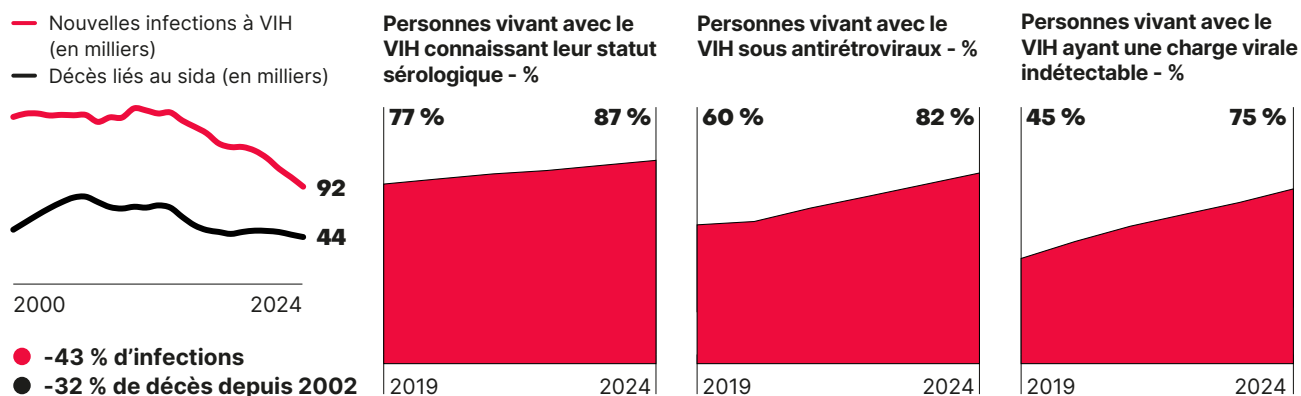
Composante	Organisations de la société civile	%	Gouvernement	%
	75 920 932 dollars US	10 %	342 183 001 dollars US	43 %
	74 204 423 dollars US	9 %		
			40 169 431 dollars US	5 %
	56 420 644 dollars US	7 %	133 897 947 dollars US	17 %
SRPS			66 496 112 dollars US	8 %
Total	206 545 999 dollars US	26 %	582 746 491 dollars US	74 %

Sources : Données ouvertes de la Banque mondiale, Rapport 2025 sur les résultats du Fonds mondial, Explorateur de données du Fonds mondial.

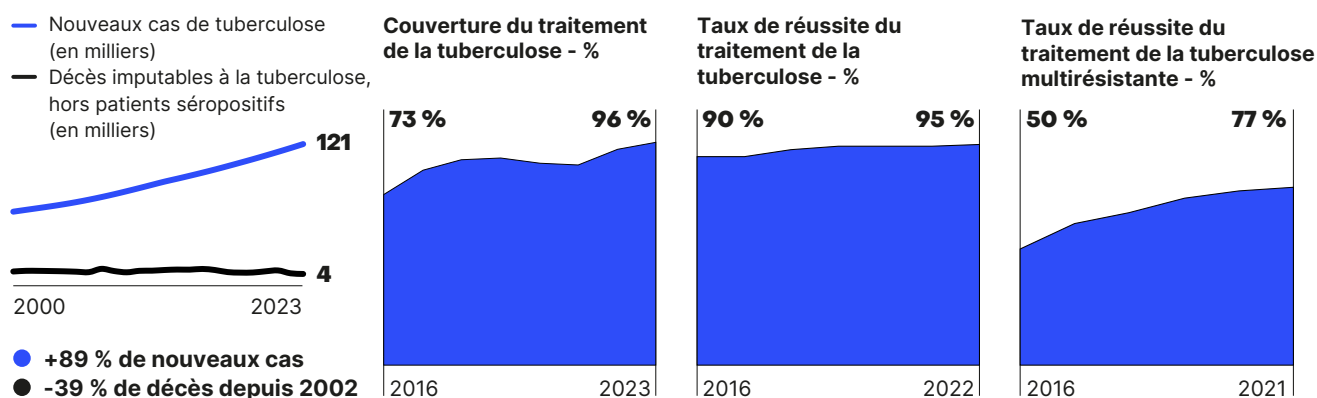
Les trois maladies

Plus de 2,4 millions de personnes vivaient avec le VIH au Mozambique, ce qui représente 7,26 % de la charge de morbidité du VIH parmi les pays soutenus par le Fonds mondial (le pays se classe 3^e parmi les portefeuilles du Fonds mondial). Parmi ces pays, le Mozambique concentre également 4,06 % de la charge de morbidité du paludisme (au 5^e rang) et 1,25 % de la charge de morbidité de la tuberculose (au 13^e rang).

Évolution du VIH et du sida

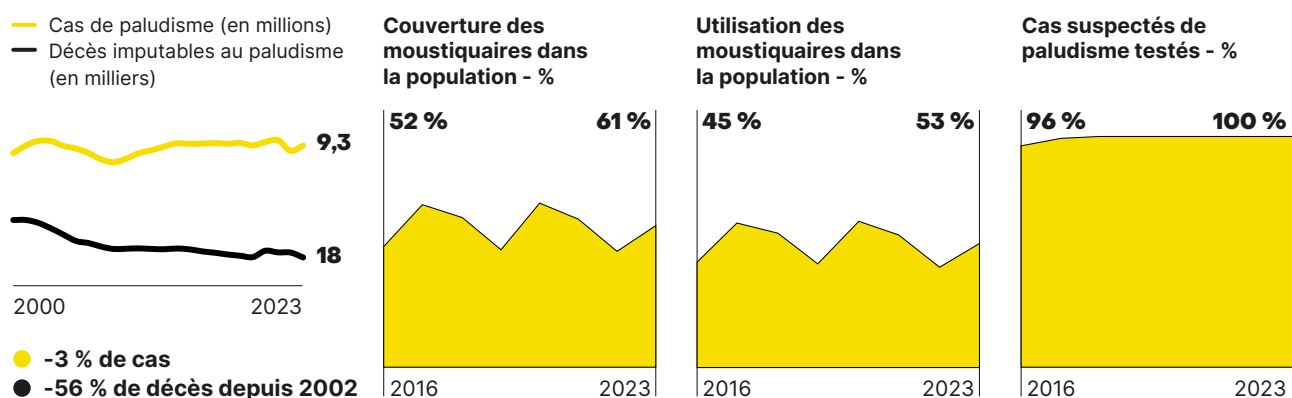


Évolution de la tuberculose



Remarque : Conformément aux directives de l'OMS relatives à la surveillance par cohortes, les indicateurs de réussite du traitement de la tuberculose sont, par nature, en décalage, car les résultats ne sont communiqués qu'une fois que tous les patients d'une cohorte de traitement ont achevé leur traitement. Par conséquent, les résultats de traitement communiqués par l'OMS sont décalés d'un an par rapport au début du traitement de la tuberculose pharmacosensible et de deux ans pour la tuberculose multirésistante.

Évolution du paludisme



Sources : Données ouvertes de la Banque mondiale, Rapport 2025 sur les résultats du Fonds mondial, Explorateur de données du Fonds mondial.

2.2 Effets des changements du paysage du financement de la santé

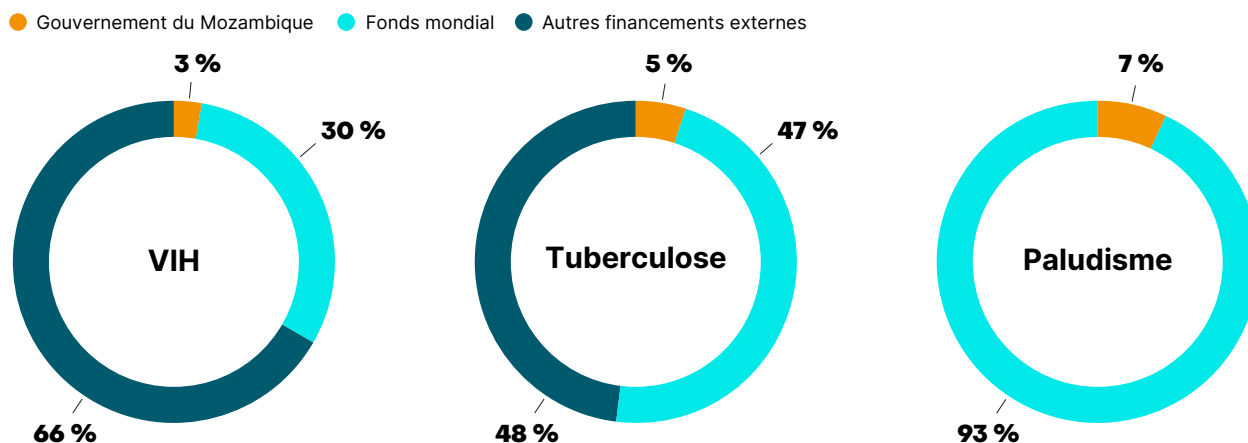
La section suivante aborde les perturbations observées au niveau du pays dans les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Elle repose sur les données et informations rapportées par des sources tierces, notamment des programmes nationaux de lutte contre les maladies et des partenaires dans le pays. Ces données n'ont pas été validées de manière indépendante par le BIG.

Paysage global du financement de la santé

Le secteur de la santé du Mozambique est financé par une combinaison de ressources nationales et externes, ces dernières contribuant à hauteur d'environ 58 %² aux dépenses totales de santé.

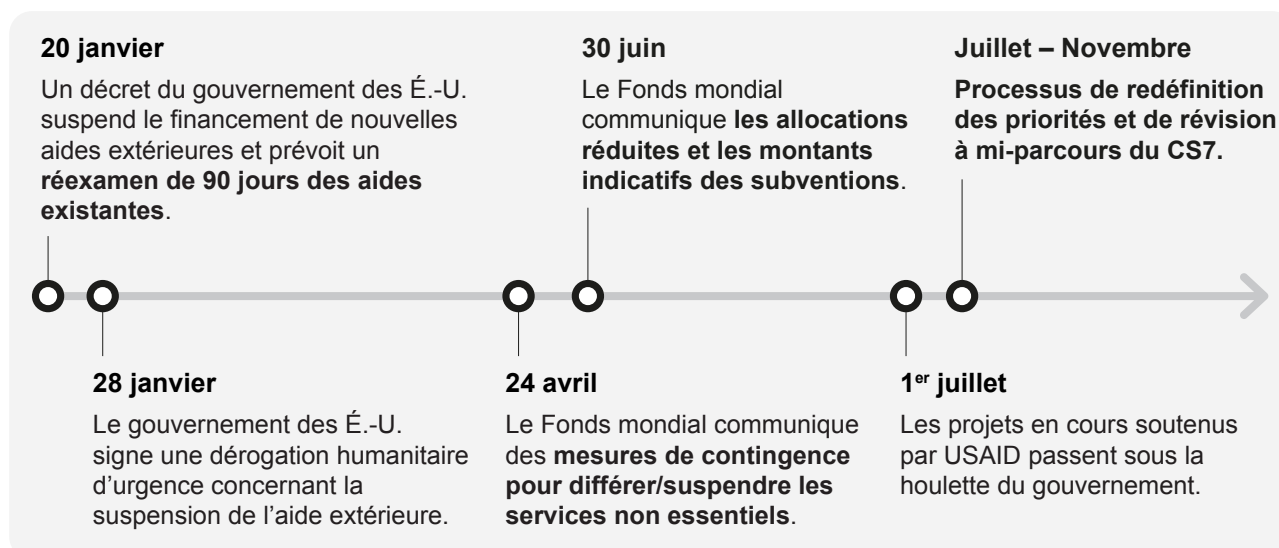
Les programmes nationaux de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme au titre du CS7 reposent fortement sur le financement externe, bien que le niveau de la contribution nationale varie selon les composantes de maladie.

Figure 1 : Données sur le paysage de financement au titre du CS7



Début 2025, le Mozambique a subi une réduction de l'aide extérieure. En avril, le Fonds mondial a annoncé le report de certains investissements au titre des subventions du CS7 puis, en juin 2025, une réduction des sommes allouées au pays.

Figure 2 : Chronologie des principaux changements du paysage du financement de la santé – de janvier à octobre 2025

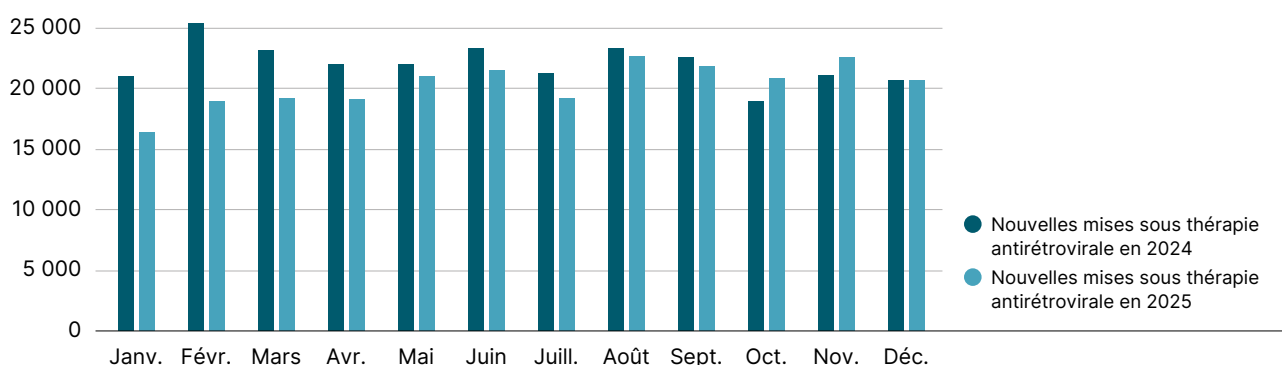


2 [Global Health Observatory de l'Organisation mondiale de la Santé - External health expenditure as percentage of current health expenditure](#) – consulté le 10 décembre 2025

Impact sur le programme de lutte contre le VIH et le sida

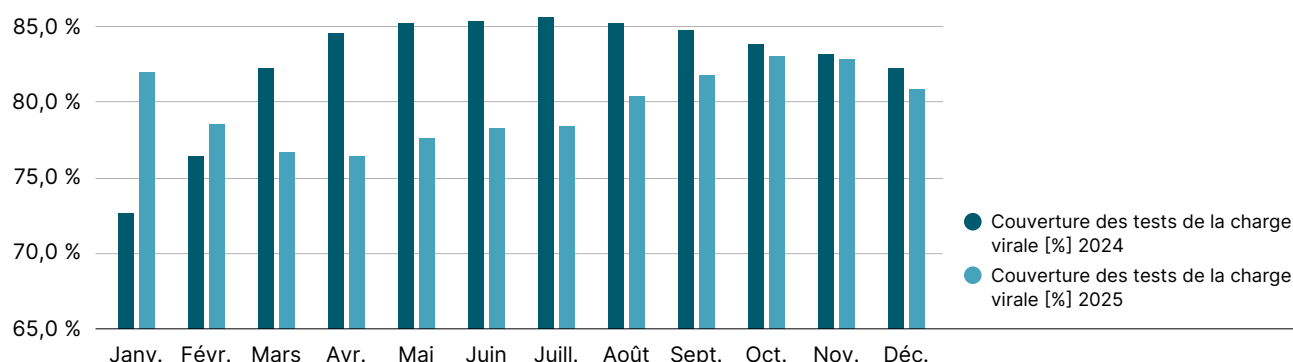
Le gouvernement des États-Unis a joué un rôle déterminant pour soutenir la cascade de traitement et de prise en charge du VIH au Mozambique en fournissant des paquets de soutien clinique dans une multitude de structures de santé, ce qui a permis de couvrir 85 % des patients sous thérapie antirétrovirale. Ce soutien s'est porté sur les ressources humaines liées à la prestation de services, les services cliniques et de prévention, les systèmes électroniques destinés au suivi des patients et la communication de l'information. L'ordre d'arrêt des activités émis par le gouvernement des États-Unis le 25 janvier a entraîné le licenciement temporaire de 20 000 agentes et agents de santé, notamment des professionnels chargés de traiter les données et des agentes et agents de santé communautaires. Cet événement a contribué à une baisse des nouvelles mises sous thérapie antirétrovirale et de la qualité des données, avant une reprise progressive dans le courant de l'année 2025 (voir la figure 3 ci-dessous). Lors de ces perturbations, le ministère de la Santé a demandé aux structures de santé de former le personnel du secteur public et de réorganiser les rôles et les ressources afin d'assurer la continuité des services essentiels liés au VIH.

Figure 3 : Tendances des nouvelles mises sous thérapie antirétrovirale



Le manque d'agentes et agents de santé, associé aux perturbations qui ont touché le transport des échantillons, a affecté de manière négative la couverture des tests de la charge virale pour les patients sous thérapie antirétrovirale (voir figure 4 ci-dessous).

Figure 4 : Couverture des tests de la charge virale



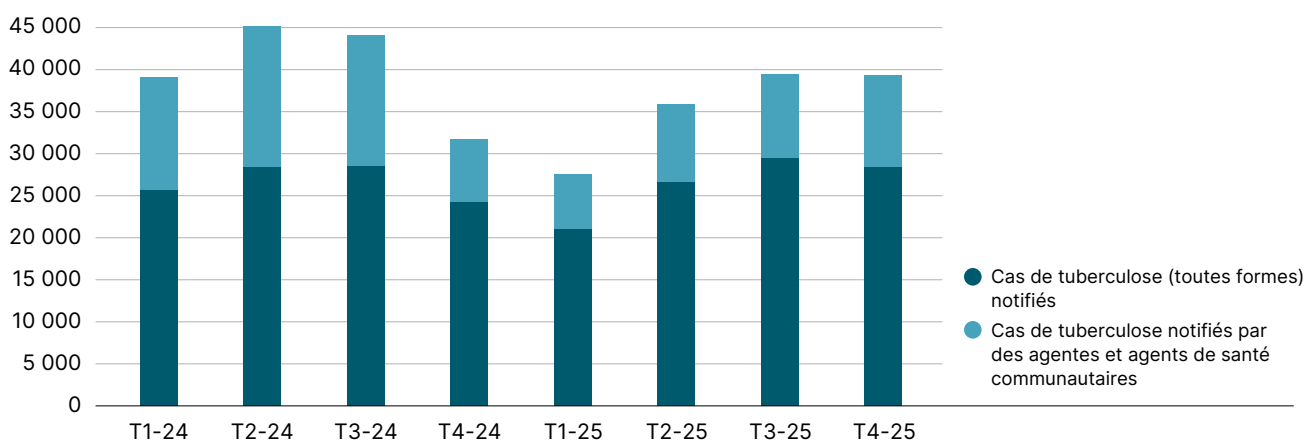
Malgré ces perturbations, le Mozambique n'a pas subi de rupture de stock majeure de médicaments antirétroviraux, de kits de dépistage du VIH ou de fournitures de laboratoire. Le Fonds mondial et le gouvernement des États-Unis, grâce à une dérogation, ont assuré la disponibilité continue des produits de base.

Toutefois, les services de prévention du VIH ont été impactés de manière importante. Les services de prévention auparavant soutenus par le gouvernement des États-Unis et destinés aux populations clés et aux adolescentes et jeunes femmes ont été interrompus en février 2025. Afin d'atténuer les retombées, les subventions du Fonds mondial ont été modifiées afin d'élargir leur portée aux actions de prévention. Cependant, ces mesures restent d'une ampleur limitée par rapport à l'étendue des services qui ont été supprimés.

Impact sur le programme de lutte contre la tuberculose

Au cours de cette période de perturbation, le nombre de notifications de cas de tuberculose a diminué avant de repartir à la hausse, tandis que la part des cas référés par les agentes et agents de santé communautaires est passée de 55 % en septembre 2024 à 34 % en décembre 2025 (voir figure 5).

Figure 5 : Tendances en matière de notification des cas de tuberculose



Ces phénomènes étaient liés à des troubles majeurs dans deux domaines clés bénéficiant initialement d'un soutien important du gouvernement des États-Unis.

Un système de transport des échantillons – notamment pour détecter la tuberculose – soutenu par le gouvernement des États-Unis a été suspendu pendant trois mois, avant de reprendre en juin 2025. En réponse, le gouvernement a tenté d'atténuer ce problème en recourant à des services de transport ponctuels, tels que les ambulances.

Un programme de lutte communautaire contre la tuberculose soutenu par le gouvernement des États-Unis dans quatre provinces du pays s'est terminé en juin 2024, à la fin de la période de mise en œuvre. Le programme qui devait lui faire suite, FORTE, a été interrompu en février 2025 avant sa mise en œuvre, en raison de l'ordre d'arrêt des activités. En conséquence, la subvention du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH et la tuberculose (MOZ-C-CCS) a été réajustée par le bénéficiaire principal afin de couvrir les activités communautaires de lutte contre la tuberculose dans une province, tandis que STOP TB et le gouvernement des États-Unis prenaient en charge trois autres provinces. La mise en œuvre devait débuter en janvier 2026 et s'achever en septembre de la même année.

Impact sur le programme de lutte contre le paludisme

La gestion des cas de paludisme (dépistage et traitement par association thérapeutique à base d'artémisinine) atteignait une couverture nationale de près de 100 %. Ce chiffre s'expliquait par un niveau élevé de stocks début 2025. Cependant, le maintien de cette situation à l'avenir présente certains risques.

Des retards ont été constatés dans l'approvisionnement en association thérapeutique à base d'artémisinine et en tests de diagnostic rapide du paludisme, ce qui a accru le risque de rupture de stock dans les points de prestation de services et de perturbations dans la gestion des cas au niveau communautaire. Au niveau central, les stocks ont commencé à chuter sous le seuil minimum requis des neuf mois depuis septembre 2025. Il est possible que les retards dans la livraison des produits de santé communautaire aient empêché les agentes et agents de santé communautaires de continuer à fournir des services de gestion des cas au niveau communautaire entre octobre 2025 et janvier 2026.

Systèmes pour la santé intégrés

Le gouvernement des États-Unis soutenait la distribution au dernier kilomètre de produits de santé aux structures de santé. Cette activité a subi plusieurs suspensions temporaires entre janvier et juin 2025. Avec seulement la moitié des bons de commande traités, février 2025 a été le mois le plus impacté. Durant ces suspensions, les provinces ont partiellement comblé le déficit en recourant à leurs propres systèmes de transport pour livrer les produits essentiels. La disponibilité des produits de santé clés s'est maintenue à un niveau généralement stable : les taux de rupture de stock relevés en février et mars 2025 étaient identiques à ceux de 2024.

Toutefois, l'affaiblissement du soutien du gouvernement des États-Unis destiné au système électronique d'information pour la gestion logistique a entraîné une baisse de la visibilité en temps réel des niveaux de stock sur les sites périphériques. Les rapports émis via le système d'information pour la gestion logistique ont chuté de 95 % en janvier à 81 % en octobre 2025, ce qui a affecté des processus clés de gestion des achats et de l'approvisionnement, notamment l'élaboration des plans de distribution.

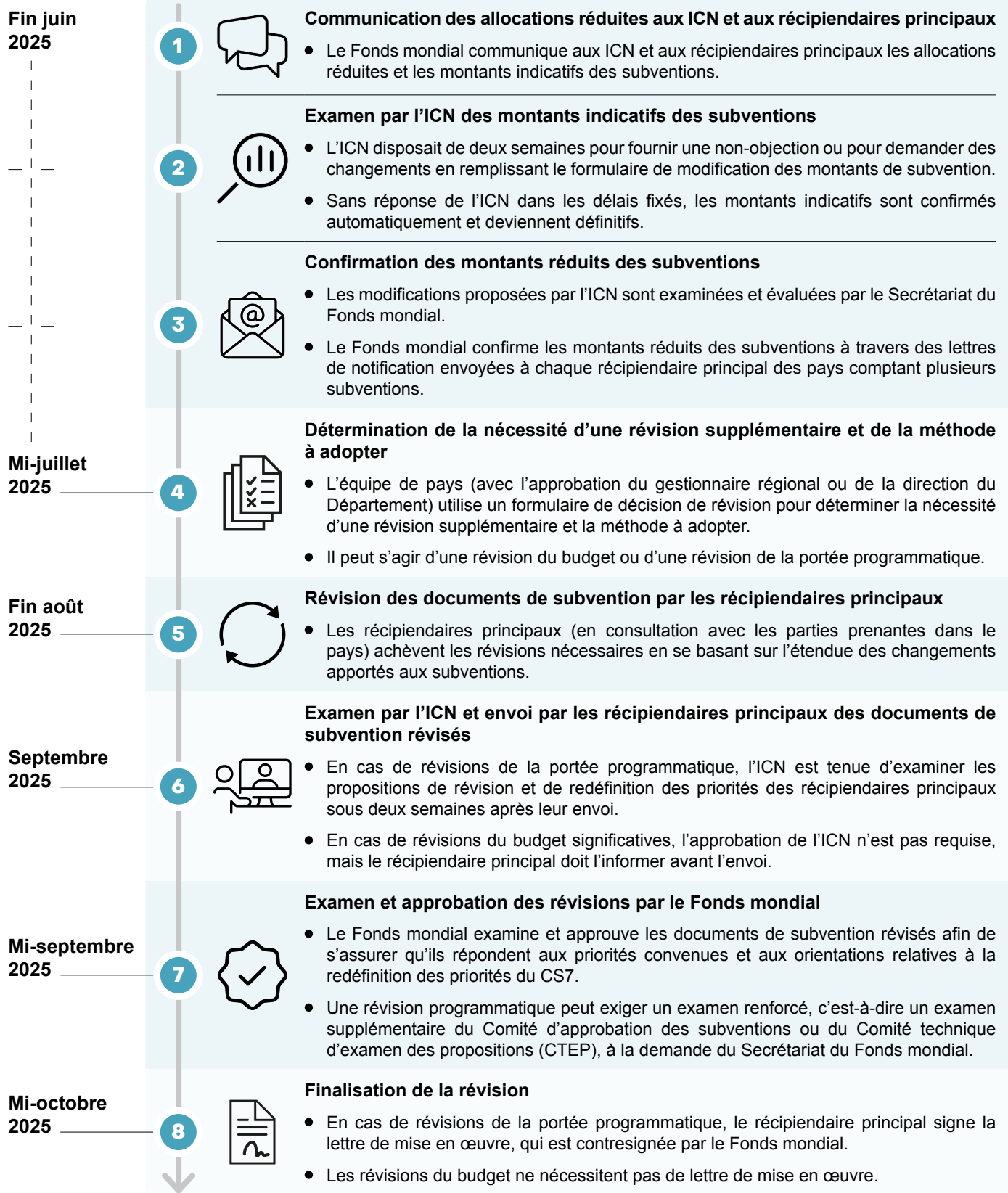
La distribution au dernier kilomètre et le soutien au système d'information pour la gestion logistique comptent parmi les principaux domaines pris en compte dans le cadre des accords bilatéraux en cours avec le gouvernement des États-Unis.

2.3 Description détaillée du processus adapté de révision des subventions du CS7

Pour les portefeuilles comprenant plusieurs subventions.

D'après les orientations relatives à la redéfinition des priorités et à la révision à mi-parcours du CS7.

Chronologie indicative



3. Évaluation détaillée

3.1 Communication de l'allocation révisée à l'ICN et aux récipiendaires principaux

Question :

La communication du Secrétariat du Fonds mondial à l'ICN et aux récipiendaires principaux concernant les allocations révisées était-elle exacte ?

Principal processus contrôlé :

- Communication des allocations réduites et des montants indicatifs des subventions par le Fonds mondial aux ICN et aux récipiendaires principaux.

Conclusion : La communication par le Secrétariat du Fonds mondial des allocations révisées à l'ICN et aux récipiendaires principaux était **exacte**.

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
<i>Le Fonds mondial a communiqué les allocations réduites et les montants indicatifs de subvention à l'ICN du Mozambique, au récipiendaire principal et aux autres parties prenantes pertinentes dans le pays le 30 juin 2025.</i>	Les allocations réduites et les montants indicatifs des subventions ont été communiqués avec exactitude aux parties prenantes du pays et étaient alignés sur les chiffres définitifs approuvés, y compris des ajustements de nature qualitative ou autre. La lettre a été adressée au ministère de la Santé, à la présidence et la vice-présidence de l'ICN, aux membres de l'ICN, aux représentants des récipiendaires principaux et à d'autres parties prenantes pertinentes en copie. Elle comprenait une ventilation des nouveaux montants indicatifs des subventions comparés aux allocations initiales afin de faciliter l'examen de l'ICN.

3.2 Détermination d'une approche de révision des subventions

Question :

L'approche de révision des subventions (pour les révisions du budget ou de la portée programmatique) a-t-elle été classée de manière appropriée et approuvée conformément aux politiques et aux orientations du Fonds mondial ?

Principaux processus contrôlés :

- Approche retenue pour déterminer la nature de la révision des subventions (révision du budget ou révision de la portée programmatique).
- Processus et justification pour l'approbation de l'approche de révision des subventions, conformément aux orientations relatives à la redéfinition des priorités à mi-parcours du CS7.
- Classification de la décision de révision des subventions pour chaque budget réduit des subventions.
- Documentation de l'évaluation effectuée par l'équipe de pays sur la nécessité d'une révision supplémentaire et de l'approbation par le gestionnaire régional / la direction du Département.

Principaux processus non contrôlés :

- Processus d'adoption des mesures correctives visant à remédier aux problèmes identifiés – sans objet, aucun problème n'ayant été identifié lors de l'examen de ce processus.

Conclusion : L'approche de révision des subventions a été **correctement classée, documentée et approuvée** conformément aux politiques et aux orientations du Fonds mondial.

3.2 Détermination d'une approche de révision des subventions

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
<i>L'équipe de pays remplit un formulaire de décision de révision pour déterminer si une subvention nécessite une révision supplémentaire et proposer une approche adaptée. Pour déterminer l'approche de révision à adopter, l'équipe de pays évalue plusieurs facteurs. Elle considère notamment les points suivants :</i> <i>• Si les changements programmatiques ou budgétaires qui découlent de l'exercice de redéfinition des priorités exigent une révision formelle.</i> <i>• S'il est nécessaire d'apporter des changements à la portée programmatique.</i> <i>• L'incidence sur le respect des conditions d'accès au fonds de contrepartie ou des conditions programmatiques.</i> <i>• Si toutes les questions en suspens soulevées par le CTEP peuvent encore être résolues.</i> <i>La justification de ces décisions est documentée pour chaque subvention et transmise au gestionnaire régional ou à la direction du Département pour approbation.</i>	Le BIG a constaté que le formulaire de décision de révision avait été correctement utilisé pour les sept subventions, que celles-ci avaient conservé leur portée programmatique initiale et qu'elles répondaient à toutes les exigences en matière d'examen et d'approbation énoncées dans les <i>Orientations relatives à la redéfinition des priorités et à la révision à mi-parcours du CS7</i>. Le BIG s'est assuré que les sept subventions avaient conservé leurs objectifs et leurs interventions principales, constatant seulement quelques ajustements mineurs au niveau des activités. Ces changements ne devraient pas affecter les objectifs généraux. Concernant la subvention Paludisme (MOZ-M-MOH), des modifications ont été apportées au cadre de performance à la suite de l'approbation d'un financement supplémentaire provenant du Fonds catalytique Climat et Santé. Plus précisément, cette modification portait sur l'indicateur lié à l'intervention de chimioprévention du paludisme saisonnier, afin de refléter son extension. Toutefois, en ce qui concerne la subvention SRPS (MOZ-S-MOH), deux interventions (d'une valeur de 2,1 millions de dollars US, soit 3 % du budget initial) ont subi des réductions significatives de leur portée, répondant ainsi à la définition d'une <i>suppression effective</i>³, c'est-à-dire une situation dans laquelle l'ampleur d'une intervention est réduite à tel point que ses résultats ou objectifs visés ne sont plus réalisables. Bien que de tels cas nécessitent une consultation avec des équipes techniques si l'équipe de pays considère la modification non significative, le budget révisé a été examiné et approuvé par les conseillers en SRPS de la Division des Investissements stratégiques et de l'Impact / du Département des Conseils techniques et des Partenariats. Toutefois, ces deux réductions budgétaires n'ont pas été spécifiquement identifiées ni explicitement abordées lors de leur examen.

³ Plus précisément, les réductions ont dépassé 80 % pour les postes dont le montant était supérieur à 100 000 dollars US (p. ex. le système d'information pour la gestion logistique a été réduit de 90 % et la surveillance en laboratoire de 82 %).

3.3 Implication auprès de l'ICN et des parties prenantes communautaires

Question :

L'implication du Secrétariat du Fonds mondial et son soutien à l'ICN et aux parties prenantes communautaires tout au long du processus de redéfinition des priorités et de révision des subventions ont-ils été suffisants et efficaces ?

Principaux processus contrôlés :

- Participation de l'ICN à l'examen des allocations réduites et des montants indicatifs des subventions, sa réponse et les délais d'exécution.
- Vérification de l'approbation des commentaires de l'ICN par sa direction (présidence et vice-présidence), avec représentation du gouvernement et de la société civile.
- Vérification de l'envoi par les récipiendaires principaux de la révision de la portée programmatique à l'ICN (y compris une réunion de présentation mettant en évidence les principales évolutions des modules et des interventions, notamment les modifications apportées aux accords de mise en œuvre).
- Vérification de la notification par les récipiendaires principaux à l'ICN préalablement à l'envoi des documents de révision du budget significative au Fonds mondial.
- Degré de participation des communautés / de la société civile tout au long du processus de redéfinition des priorités.

Conclusion : Le Secrétariat du Fonds mondial s'est impliqué et a fourni un soutien **de manière suffisante et efficace** auprès de l'ICN et des parties prenantes communautaires au cours du processus de redéfinition des priorités et de révision des subventions.

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
Examen des montants indicatifs de subvention <i>Pour les portefeuilles comprenant plusieurs subventions, l'ICN examine les montants indicatifs des subventions communiqués par le Fonds mondial et dispose de deux semaines pour fournir une non-objection ou pour demander des changements en envoyant le formulaire de modification des montants de subvention.</i> <i>Sans réponse de l'ICN dans les délais fixés, les montants indicatifs sont confirmés automatiquement et deviennent définitifs.</i>	Le BIG a constaté que le processus d'examen et d'approbation de l'ICN avait été consultatif et impliqué de multiples parties prenantes, y compris des représentants de la communauté et de la société civile. Le 14 juillet 2025, la présidence de l'ICN et les représentants des organisations de la société civile ont signé les propositions de modification de trois subventions à la suite de l'exercice de redéfinition des priorités mené dans le délai imparti, fixé au 14 juillet. La communication a été signée par la présidence de l'ICN et par sa vice-présidence, qui représente également les organisations de la société civile.

3.3 Implication auprès de l'ICN et des parties prenantes communautaires

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
Examen des révisions et des décisions de redéfinition des priorités <i>En cas de révisions de la portée programmatique, l'ICN est tenue d'examiner les propositions de révision et de redéfinition des priorités des bénéficiaires principaux, y compris les principales évolutions des modules, des interventions, et des accords de mise en œuvre, sous deux semaines après leur envoi au Fonds mondial. L'approbation doit être fournie par la présidence de l'ICN et le représentant de la société civile si la présidence représente le gouvernement, ou inversement.</i> <i>Si l'ICN n'a pas répondu au terme du délai de deux semaines imparti, le Fonds mondial prendra ce silence pour approbation et poursuivra le processus d'examen et d'approbation des révisions.</i> <i>En cas de révisions du budget significatives, l'approbation de l'ICN n'est pas requise, mais le bénéficiaire principal doit l'informer avant l'envoi.</i>	Le BIG a constaté que le processus de révision et de redéfinition des priorités s'était accompagné d'une consultation adéquate de l'ICN et des parties prenantes communautaires. Aucune modification n'a été apportée à la portée programmatique de l'ensemble des subventions du Fonds mondial au titre du CS7 au Mozambique. Toutes les subventions ont fait l'objet de révisions du budget significatives. Ces ajustements ont été effectués conformément à la procédure établie en matière de révisions du budget et alignés sur les orientations relatives à la redéfinition des priorités. L'équipe de pays a mené une mission d'une semaine au Mozambique (du 2 au 11 juillet 2025) auprès des bénéficiaires principaux et de l'ICN afin d'apporter un soutien stratégique et technique pour la révision des subventions du Fonds mondial, à la suite d'une importante réduction de l'allocation au titre du CS7 (qui est passée de 797 millions à 705 millions de dollars US). Le Secrétariat a également organisé le partage de la documentation et des analyses pertinentes et répondu aux demandes de clarification ou de données supplémentaires. Par la suite, le 23 juillet, l'ICN a transmis à l'équipe de pays un compte rendu détaillé des ajustements apportés à chaque subvention, tels qu'ils avaient été convenus lors des discussions entre l'ICN et les bénéficiaires principaux. Entre juin et juillet 2025, l'ICN du Mozambique a organisé une série de réunions et d'ateliers participatifs pour échanger sur la révision des subventions avec les bénéficiaires principaux et les organisations de la société civile. Bien que le niveau d'engagement auprès des parties prenantes du pays soit conforme aux exigences des orientations relatives à la révision, l'ICN a fait part de ses préoccupations concernant l'absence de consultation précoce pendant la période de suspension (d'avril à mai 2025), ce qui a limité sa capacité à participer pleinement à l'ensemble du processus de révision.

3.4 Processus du Secrétariat pour l'examen et l'approbation de la révision des subventions

Question :

Les processus du Secrétariat du Fonds mondial étaient-ils conçus de manière à garantir un examen et une approbation cohérents, transparents et rapides des révisions des subventions ?

Principaux processus contrôlés :

- Procédure menée par l'ICN pour la demande de modification des montants indicatifs de subvention.
- Procédure suivie par l'équipe de pays pour évaluer les modifications proposées par l'ICN concernant les montants indicatifs de subvention.
- Procédure menée pour déterminer la nécessité d'une révision supplémentaire.

Conclusion : Les processus du Secrétariat étaient **adéquats** pour assurer un examen et une approbation cohérents, transparents et rapides des révisions de subvention.

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
<i>Examen de la modification proposée concernant la répartition par programme et confirmation de la réduction des montants de subvention</i>	Le BIG a constaté que le Secrétariat avait examiné et traité en temps utile la demande de l'ICN du Mozambique d'ajuster les montants indicatifs des subventions.
<i>Si l'ICN propose des modifications aux montants indicatifs des subventions, le Fonds mondial examine la proposition à la lumière des justifications fournies par le candidat, avant d'émettre une lettre de notification confirmant les montants réduits des subventions.</i>	Le 14 juillet 2025, la présidence de l'ICN et les représentants des organisations de la société civile ont signé les propositions de modification de trois subventions à la suite de l'exercice de redéfinition des priorités mené dans le délai imparti, fixé au 14 juillet. Les modifications visaient à combler les déficits de couverture des interventions communautaires de lutte contre la tuberculose dans quatre provinces et de soutenir l'introduction du lénacapavir (en prophylaxie préexposition) dans le cadre de la stratégie de prévention du VIH. Le 17 juillet, l'équipe de pays a fourni à chaque bénéficiaire principal des orientations concernant la procédure de révision des subventions, à la suite de l'annonce de la réduction de leur montant. Tous les budgets révisés ont été adaptés en fonction de ces montants définitifs de subventions.

3.4 Processus du Secrétariat pour l'examen et l'approbation de la révision des subventions

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
Examen et approbation des documents de subvention révisés des bénéficiaires principaux <i>L'équipe de pays examine les documents de subvention afin de garantir leur conformité avec les priorités convenues et les orientations en matière de redéfinition des priorités.</i> <i>En cas de révisions de la portée programmatique, l'autorité d'approbation varie selon qu'elles nécessitent ou non un examen renforcé :</i> • <i>Sans examen renforcé : approbation par le gestionnaire régional ou la direction du Département et le gestionnaire financier de la subvention.</i> • <i>Avec examen renforcé : nécessite soit l'examen et l'approbation du Comité d'approbation des subventions, soit l'examen du CTEP, suivi de l'approbation du gestionnaire régional ou de la direction du Département et du gestionnaire financier de la subvention.</i> <i>L'équipe de pays, en concertation avec les conseillers de la Division des Investissements stratégiques et de l'Impact, détermine si un examen renforcé est nécessaire et recommande un examen par le Comité d'approbation des subventions ou le CTEP en fonction des facteurs de déclenchement définis dans les directives.</i>	Le BIG a constaté que le processus d'examen et d'approbation par le Secrétariat des documents de subvention révisés s'était déroulé conformément aux directives et procédures approuvées. Cette évaluation a été documentée dans les formulaires de décision de révision et a été officiellement approuvée par la direction du Département Fort impact - Afrique 2 le 4 août 2025. Il n'y a eu aucune révision de la portée programmatique.

3.5 Lettre de mise en œuvre pour la finalisation de la révision des subventions

Question :

Les informations fournies dans la lettre de mise en œuvre en vue de finaliser le processus de révision des subventions étaient-elles exactes et ont-elles été approuvées de manière appropriée ?

Principaux processus contrôlés :

- Communication par le Fonds mondial du budget révisé définitif des subventions aux bénéficiaires principaux par le biais de lettres de notification.
- Communication par le Fonds mondial du budget révisé définitif de la subvention Paludisme accordée au ministère de la Santé par le biais d'une lettre de mise en œuvre adressée au ministère de la Santé en sa qualité de bénéficiaire principal.

Conclusion : La lettre de mise en œuvre envoyée pour la subvention Paludisme, ainsi que les communications finales concernant les subventions Tuberculose et VIH, étaient **exactes et dûment signées**.

3.5 Lettre de mise en œuvre pour la finalisation de la révision des subventions

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
<i>En cas de modification de la portée programmatique, le Fonds mondial adresse une lettre de mise en œuvre au bénéficiaire principal pour signature. Une fois la lettre signée par le bénéficiaire principal, le Fonds mondial la contre-signe et finalise la révision dans le système de gestion des subventions. La lettre de mise en œuvre comprend :</i> • <i>le tableau de confirmation de subvention révisé ;</i> • <i>le budget récapitulatif révisé ;</i> • <i>le cadre de performance révisé (dans des cas exceptionnels) ;</i> • <i>toute exigence supplémentaire ou modifiée liée à la subvention dans le cadre de cette révision.</i> <i>La lettre de mise en œuvre, dûment signée, officialise les révisions approuvées et permet leur mise en œuvre.</i> <i>Les révisions du budget ne nécessitent pas de lettre de mise en œuvre.</i>	Le BIG a constaté que le montant révisé de la subvention, le budget récapitulatif et les exigences modifiées liées à la subvention avaient été correctement reflétés dans les communications finales relatives aux subventions révisées. Les révisions du budget ne nécessitent pas de lettre de mise en œuvre. Cependant, des lettres de mise en œuvre ont été émises pour trois subventions ayant reçu un financement catalytique supplémentaire provenant du Fonds Climat et Santé. Le cadre de performance a été modifié spécifiquement pour la révision de la subvention Paludisme, compte tenu de ce financement supplémentaire. Les montants de budgets révisés figurant dans les lettres de mise en œuvre sont exacts et conformes à la réduction approuvée du financement de chaque subvention au Mozambique, et aucune anomalie n'a été constatée. Les lettres de mise en œuvre ont été dûment signées par le gestionnaire de portefeuille de pays, et envoyées en copie à la présidence de l'ICN, à la coordination de l'ICN et à l'agent local du Fonds. Les lettres de notification⁴ ont été envoyées aux bénéficiaires principaux entre le 3 octobre et le 19 novembre 2025.

⁴ MOZ-TB-MoH le 3 octobre, MOZ-H-MOH le 10 octobre (avec une correction renvoyée le 23 octobre), MOZ-S-MOH le 14 novembre, et MOZ-HIV-FDC le 19 novembre.

Définitions

Direction du Département : Les responsables du Secrétariat chargés d'approuver l'approche de révision.

Lettre de mise en œuvre : Document officiel visant à finaliser les modifications apportées à la portée programmatique (et les cas particuliers tels que les fusions de subventions), comprenant la version révisée de la confirmation de subvention, du budget récapitulatif, du cadre de performance et des exigences.

Lettre de notification : Communication du Secrétariat confirmant les montants réduits (et l'achèvement des révisions du budget pour les modifications n'affectant pas la portée programmatique).

Orientations relatives à la redéfinition des priorités et à la révision à mi-parcours du CS7 : Orientations du Secrétariat (publiées le 8 juillet 2025 et mises à jour le 25 septembre 2025) régissant la classification et les autorisations en matière de gouvernance.

Récipiendaire principal : Organisation légalement responsable de la mise en œuvre de la subvention et de la gestion fiduciaire.

Redéfinition des priorités programmatiques : Processus consistant à réorganiser et à ajuster les activités et les investissements prévus dans le cadre des subventions au titre du CS7 afin de garantir que les ressources limitées soient affectées aux interventions les plus cruciales et vitales.

Révision de la portée programmatique : Une révision de la portée programmatique consiste en une modification officielle de la conception, des buts ou des objectifs d'une subvention au titre du CS7, lorsque la redéfinition des priorités entraîne des ajustements programmatiques significatifs. Une telle démarche est nécessaire lorsque les modifications vont au-delà de simples réallocations budgétaires et entraînent des changements significatifs de la portée d'une subvention.

Révisions du budget : Ajustement formel de la structure financière d'une subvention au titre du CS7 à la suite de l'exercice de redéfinition des priorités à mi-parcours. Cette procédure intervient après que le Fonds mondial a émis une lettre de notification informant d'une réduction du montant total de la subvention. Elle est requise lorsque les modifications apportées à l'allocation financière de la subvention sont suffisamment importantes pour nécessiter une démarche de documentation et une approbation.

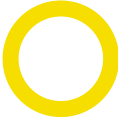
Annexe 1 : Notations et méthodologie du contrôle rapide

Les contrôles rapides menés par le BIG respectent les principes de l'audit interne tels que définis par le Global Institute of Internal Auditors. Ces contrôles sont régis par les normes internationales relatives à la pratique professionnelle de l'audit interne et par le Code de déontologie de l'IIA, garantissant ainsi la qualité, la cohérence et le professionnalisme des travaux du BIG. Ce dernier a élaboré une méthodologie pour les contrôles rapides qui établit des lignes directrices pour la conduite et la gestion de ces contrôles. La méthodologie est en outre étayée par l'acte constitutif du BIG, son manuel d'audit, son code de conduite et les mandats spécifiques à chaque mission, qui garantissent collectivement l'indépendance des auditeurs et préservent l'intégrité du processus de contrôle.

Les contrôles rapides du BIG fournissent une assurance limitée, opportune et fondée sur les risques concernant un sujet ou un processus pendant sa conception et sa mise en œuvre. Ils évaluent l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, en mettant particulièrement l'accent sur l'identification précoce des problèmes, et soutiennent le développement d'un processus approprié et adapté à l'objectif. Ces contrôles peuvent s'appuyer sur une combinaison de tests ciblés, d'entretiens, d'examens de documents et de triangulations avec d'autres sources de contrôle externe afin de parvenir à une conclusion équilibrée et fondée sur des preuves.

La méthodologie de notation utilisée dans les contrôles rapides reflète le degré auquel les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle sont conçus et fonctionnent efficacement pour soutenir la réalisation des objectifs. Les notations sont attribuées en fonction de la nature et de la gravité des problèmes identifiés, de la fiabilité des preuves disponibles et du contexte dans lequel le contrôle est effectué.

Classification des notations du contrôle rapide

Notations	Définition
 Absence de problème significatif	Absence de problème ou problèmes mineurs constatés. Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques ont été conçus et mis en œuvre de manière raisonnable, compte tenu du contexte, et se sont révélés significativement efficaces pour soutenir la réalisation des objectifs.
 Problèmes modérés constatés	Problèmes d'importance modérée constatés. Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques ont été conçus et mis en œuvre de manière raisonnable, compte tenu du contexte, mais un ou un petit nombre de problèmes ont été identifiés qui sont susceptibles de présenter un risque modéré pour la réalisation des objectifs.
 Problèmes significatifs constatés	Plusieurs problèmes significatifs et/ou un(des) problème(s) grave(s) constaté(s). Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques ne sont pas conçus de façon adéquate et/ou ne sont généralement pas efficaces. Ces problèmes sont de telle nature que la réalisation des objectifs est gravement compromise.
 Impossibilité de conclure	Aucune conclusion n'a pu être tirée en raison d'informations insuffisantes, incomplètes ou peu fiables. La conception et/ou la mise en œuvre des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques n'ont pas pu être évaluées de manière adéquate, et l'efficacité de ces processus reste indéterminée.